

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



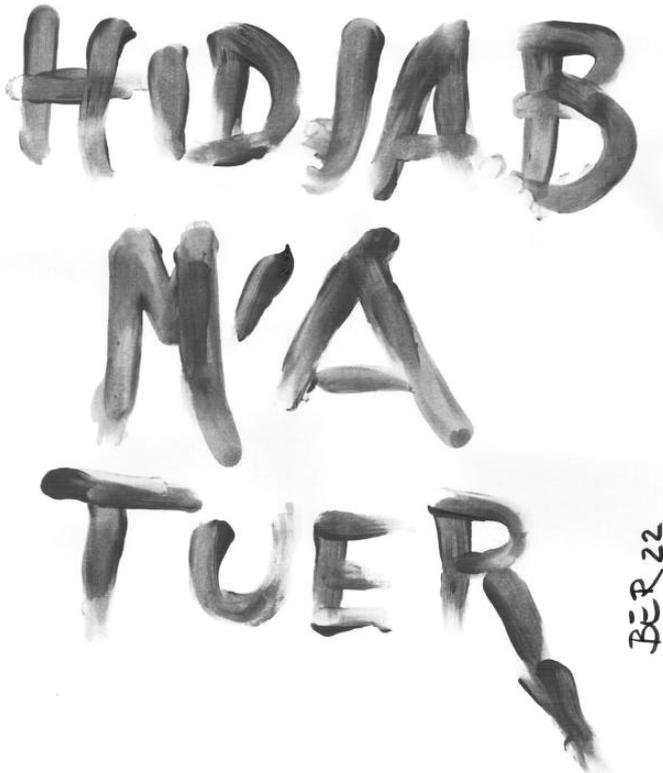
N°86 OCTOBRE 2022

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

## Ne pas renoncer

Défendre et conquérir des droits et des libertés sans renoncer à promouvoir une dimension laïque, émancipatrice, universaliste comme condition d'avenir commun.

P. 2



### Droit de vie et de mort

Combattre sans faiblir l'idéologie religieuse qui prétend toujours détenir sur nous, le pouvoir de vie et de mort.

P. 4

### Lycée professionnel : réformer jusqu'à ce que mort s'en suive ?

P. 9

### Rushdie, ce qui est en jeu

P. 10

### La restauration conservatrice en marche : rompre le lien entre laïcité et combat social

P. 9

### Journée internationale pour le droit à l'avortement

P. 18

#### AGENDA

28.09

Dans le cadre de la Journée internationale pour le droit à l'avortement :  
à 19h30 Halle-aux-toiles Rouen: réunion publique (voir p. 18)

14.12 : conférence-débat avec Jean-Paul Delahaye :  
*Ce que la pauvreté fait à l'école, ce que l'école fait de la pauvreté*

Retrouvez tous les rendez-vous  
sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Avec ce numéro deux suppléments :

- Le libéralisme autoritaire à l'école
- La guerre d'indépendance de l'Algérie 3<sup>e</sup> partie



édito

## Sommaire

- 2 - Édito : Ne pas renoncer
- 3 - Textes en ligne
- 4 - Chronique du mécréant : droit de vie ou de mort
- 5 - Les dérives du bouddhisme tibétain
- 6 - Mots croisés  
Sans commentaire : investissement en EPAHD  
Un adhérent chante Brassens
- 7 - Comment ignorer le dualisme scolaire  
Voile chrétien  
Des sujets à éviter en licence d'espagnol
- 8 - Communiqué CNAL  
Fauchon, UniLaSalle, In&Ma, Institut catholique à Rouen
- 9 - Lycée professionnel : réformer jusqu'à ce que mort s'en suive
- 10 - Rushdie, ce qui est en jeu
- 11 - Salman Rushdie et l'unanimité religieuse  
Rouen : crimes de guerre racistes il y a 90 ans.
- 12 - Expulser l'imam Ilquioussen ?
- 13 - Rouen : le préfet, le maire et la prêtresse vaudou...
- 14 - Vie du CREAL  
Libération de Rouen en 1944 : rôle de réfugiés républicains espagnols
- 15 - De nouveaux pavés de mémoire
- 16 - La restauration conservatrice en marche : rompre le lien entre laïcité et combat social
- 17 - Algérie : Disparition du quoti dien *Liberté-Algérie*  
Iran : Zhan, zhian, azadi !  
Femme, vie, liberté !
- 18 - Journée internationale pour le droit à l'avortement
- 20 - Chronique de Rahan : L'amour de la nature jusqu'à la mort

Alors que l'actualité donne à voir l'emprise parfois meurtrière des religions sur la société, notamment contre les droits des femmes, le principe de laïcité n'est plus guère convoqué à gauche et dans certains cercles militants. Dévoqué, il est utilisé éhontément à droite et à l'extrême droite.

La décision de la Cour suprême des États-Unis du 24 juin supprime la protection fédérale concernant le droit à l'avortement dans un contexte d'activisme de la « Christian coalition ». Cela a et aura des répercussions régressives dans des pays où les femmes ont conquis des droits. Cela rend plus difficile leur maintien et leur extension partout, leur conquête là où ces droits n'existent pas : dans des pays soumis à l'influence religieuse et dans les théocraties. (cf. page 18) Les femmes sont souvent aux avant-postes dans ces luttes pour parfois seulement pouvoir aller à l'école ou se vêtir comme elles veulent. La jeune Iranienne Mahsa Amini a été enterrée aux cris de « *Mort au dictateur ! le hidjab l'a tuée !* » Les viols et sévices commis en Europe, en France par l'obédience tibétaine du bouddhisme depuis le milieu des années 1970 commencent à être révélés (cf. page 5 et [documentaire en replay sur Arte](#)). La tentative d'assassinat, le 12 août, de Salman Rushdie rappelle qu'on peut encore tuer au nom d'un prétendu blasphème, cet attentat étant parfois excusé au nom d'une sensibilité religieuse blessée. Moins meurtrière est l'attaque en cours contre l'école publique et le lycée professionnel qu'entend piloter lui-même E. Macron. Elle est révélatrice d'un renoncement laïque quant à la scolarisation de la jeunesse, de l'enseignement et de ses contenus, d'une soumission aux souhaits à court terme du patronat. Le modèle, c'est l'école privée et la contractualisation. F. Jarraud souligne ce danger dans le *Café pédagogique* du 19.09 : « [...] la privatisation de l'éducation nationale par un système de contrat allant encore plus loin que ceux qui lient les établissements privés actuellement<sup>1</sup>. » (cf. supplément *Le libéralisme autoritaire à l'école*) Le dogme libéral continue à être exaucé. Le journal patronal *Les Échos* du 24.08 indique la distribution record des dividendes au 2<sup>e</sup> trimestre dans l'ordre suivant : l'énergie, la banque, l'automobile. En juillet, le Gouvernement a fourni à Bruxelles son « programme de stabilité pour la période 2022-2027. » Les Écono-

mistes atterrés relèvent « *l'obsession de la réduction des dépenses publiques, le refus de mettre à contribution les entreprises, l'absence de toute mesure forte en matière de transition écologique et sociale*<sup>2</sup> ». Dans ces conditions, des dépenses budgétaires seront financées par une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires par rapport à l'inflation, la réforme des retraites et de l'assurance chômage, du RSA.

Sobriété ! vous dis-je. Voilà le nouveau mantra cache-sexe de l'austérité repris par le gouvernement, la presse... et les trois principaux groupes énergétiques<sup>2</sup>. Mais quelle sobriété ? Celle des 10 % les plus riches qui émettent 5 fois plus de CO2 que la moitié la moins aisée de la population ? L'**IPBES** (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) - équivalent du GIEC pour la biodiversité - prévient<sup>3</sup> : « *L'évolution des systèmes financiers et économiques mondiaux en vue de la création d'une économie mondiale durable s'écartant de l'actuel paradigme, limité, de la croissance économique est un élément incontournable du développement durable.* » Ces systèmes relevant d'un capitalisme prédateur, n'est-ce pas celui-ci qui est à remettre en cause ?

**La volonté des possédants de faire payer leurs privilèges et leur mode de vie au plus grand nombre prend la voie du libéralisme autoritaire.**

**« Le pouvoir s'affirme comme volonté souveraine, autonome et responsable envers elle-même, indépendante des partis et du parlement, détachée du demos.**

**Ce qui implique que soient restreints les moyens de pression subalternes sur la prise de décision politique. Affaiblissement des pouvoirs parlementaires, répression des mouvements sociaux, amoindrissement des droits syndicaux, de la liberté de la presse, des garanties judiciaires...<sup>4</sup> »**

**Partout pour la défense et la conquête des droits et des libertés nous participons aux mouvements sociaux sans renoncer à promouvoir une dimension laïque, émancipatrice, universaliste comme condition d'avenir commun. □**

Francis VANHÉE, président du CREAL76  
le 20.09.22

<sup>1</sup>[http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2022/09/19092022Article637991521441471983.aspx?ac=1&id=ebwp0YMB8s1\\_OGEGSsDRkNUcvuQDVN7aFZ1E4yS5hsaGx4CfcIOR3kUDovVxtoZD&actCampaignType=CAMPAIGN\\_MAIL&actSource=519002](http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2022/09/19092022Article637991521441471983.aspx?ac=1&id=ebwp0YMB8s1_OGEGSsDRkNUcvuQDVN7aFZ1E4yS5hsaGx4CfcIOR3kUDovVxtoZD&actCampaignType=CAMPAIGN_MAIL&actSource=519002)

<sup>2</sup> <https://www.atterres.org/politique-budgetaire-2022-2027-le-tournant-refuse/>

<sup>3</sup> <https://www.gaucherepublicaine.org/a-la-une/la-sobriete-pour-sauver-la-planete/7431974>

<sup>4</sup> Grégoire Chamayou. *La société ingouvernable- Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique, 2018

~~~~~



Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens

**"Les laïques n'ont jamais massacré personne" : une réponse à *La Croix***

Dans une tribune publiée sur le site du journal *La Croix*, Olivier Abel, philosophe protestant, assure que de nouvelles « Saint-Barthélemy » se préparent en France. Cette fois-ci, imagine-t-il, ce sont les défenseurs « d'une France toute laïque » qui deviendront les nouveaux bourreaux. Agacé par l'indigence du propos, le président d'Unité laïque, Jean-Pierre Sakoun, lui répond.

**Lire la suite** : <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/les-laïques-nont-jamais-massacre-personne-une-reponse-a-la-croix>

**Martie Storti : Les violences contre les femmes sont hélas universelles**

Le chantier du féminisme universel est partout : il est dans la lutte des Saoudiennes pour avoir le droit de conduire une voiture, dans celui des Iraniennes de ne pas être obligées de se voiler, des Tunisiennes pour l'égalité dans l'héritage, des Françaises contre les féminicides, des Chiliennes contre les sévices sexuels subis dans les prisons, des Polonaises pour le droit à l'avortement. Ce ne sont que quelques exemples, je pourrais dresser une liste bien plus longue.

J'ajoute que dans un temps où les affrontements identitaires deviennent de plus en plus étouffants, l'universel retrouve sa force subversive, son potentiel émancipateur. Et pour ma part, je préfère mettre en avant les ressemblances plutôt que les différences.

**Lire l'article intégralement** : [https://www.liberation.fr/plus/les-violences-contre-les-femmes-sont-helas-universelles-20220722\\_HUZPFTFZTNBPHEKCSMPZ5LGN74/?redirected=1](https://www.liberation.fr/plus/les-violences-contre-les-femmes-sont-helas-universelles-20220722_HUZPFTFZTNBPHEKCSMPZ5LGN74/?redirected=1)

**« École du futur » de Macron : le plus inquiétant n'est pas le plus visible...**

par Paul Devin, inspecteur de l'Éducation nationale, président de l'institut de recherches de la FSU

Lieu d'épanouissement, de socialisation et d'apprentissage humain et social, l'école se voit progressivement contaminée par le virus de la start-up, symptôme de la politique néolibérale d'Emmanuel Macron. Performance, flexibilité, concurrence viennent s'imposer pour former les futurs *leaders* et *leadeuses* de l'entreprise de demain. À l'abri des regards, une transformation structurelle de l'école s'opère qui vient instaurer les critères idéologiques de l'ordre néolibéral.

**Lire la suite** : <https://aoc.media/opinion/2022/09/12/ecole-du-futur-de-macron-le-plus-inquietant-nest-pas-le-plus-visible/#>

**Moins de riches : une nécessité contre la crise climatique**  
(*Reporterre* du 5 septembre)

Pour réduire la consommation d'énergie mondiale, il faut limiter le train de vie des riches tout en soutenant les plus modestes, affirme une étude. La sobriété indispensable à notre avenir nécessite plus d'égalité.

Ne faisons pas des riches les boucs émissaires de la crise climatique ! C'est le cri du cœur du patron des patrons, Geoffroy Roux de Bézieux, lundi 29 août sur *France Inter*. Et pourtant. Une nouvelle étude, parue fin août dans la revue *Nature*, vient rappeler combien les inégalités constituent un facteur déterminant du chaos écologique.

**Lire la suite** : [https://reporterre.net/Moins-de-riches-une-necessite-contre-la-crise-climatique?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Moins-de-riches-une-necessite-contre-la-crise-climatique?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

**Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)**  
**Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime**

**Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS**  
courriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal 76

**Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN**  
**Adhésion 2022 : 22 € € (cotisation annuelle)**  
chèque à l'ordre de **CREAL76 LBP 06 995 13 U 035**

- ou après virement **IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU**  
**Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801**  
**Directeur de la publication : Francis VANHÉE**

« *La religion est un poisson carnivore des abysses. Elle émet une infime lumière, et pour attirer sa proie, il lui faut beaucoup de nuit.* »

Hervé Le Tellier (L'anomalie)

## Droit de vie et de mort

Dominique  
**La chronique  
du mécréant**  
DELAHAYE

Le 12 août, Salman Rushdie a été agressé au couteau, par un jeune Américain d'origine libanaise, Hadi Matar dans la ville de Chautauqua. Depuis trente ans, l'auteur est sous le coup d'une fatwa lancée par l'imam Khomeiny.

Quatre jours après, le 16 août 2022, une cour d'appel de Floride a confirmé la décision de la juge Jennifer Frydrychowicz, de refuser la demande d'avortement d'une jeune femme de 16 ans, sous prétexte qu'elle n'était pas parvenue à justifier "par une preuve claire et convaincante qu'elle était suffisamment mature pour décider de mettre un terme à sa grossesse".

*A priori*, pas grand-chose à voir entre ces deux tristes nouvelles. Et pourtant, dans les deux cas, il est question de vie ou de mort, et dans les deux cas, des religieux prétendent en décider.

Pas besoin d'être un spécialiste de la société américaine pour voir dans les décisions de la justice de Floride, les sinistres conséquences de la révocation de l'arrêt Roe vs Wade par la Cour suprême des États-Unis. Si cette révocation ne rend pas l'avortement illégal aux États-Unis, elle redonne le pouvoir à chaque État de légiférer. Elle ouvre surtout un boulevard aux lobbys chrétiens extrémistes qui se battent avec acharnement contre les droits des femmes à disposer de leur corps.

Sans même aller chercher les thèses intégristes les plus perchées (interdiction de l'avortement, même en cas de viol ou de malformation du fœtus), l'encyclique papale *Humanae vitae* de Paul VI, publiée en 1968 est toujours en vigueur malgré quelques remous au sein de l'Église catholique. Elle fournit la justification théologique à cette décision de justice inique : « *Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans le déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen, de rendre impossible la procréation.* »

L'œuvre de Dieu, la vie, et la part du Diable, la mort. Même pour l'obstétricien catholique du roman de John Irving, les choses ne sont pas si simples. Le docteur Larch, accouche les femmes, et pratique des avortements. Quand on l'accuse de réaliser alors l'œuvre du diable, il répond qu'il a vraiment vu le diable à l'œuvre dans les tranchées de la première guerre mondiale : « *Le Diable travaillait avec des éclats d'obus et des grenades, avec la mitraille et les petits bouts d'uniformes sales que les projectiles entraînaient dans les blessures.*<sup>1</sup> »

Paradoxalement, cette violence-là, ces vies fauchées, ce droit de priver toute une jeunesse de son avenir, que ce soit sur les champs de bataille, sur les trottoirs parisiens, ou dans les banlieues américaines, ne choquent pas les religieux. L'adoration et la « défense » du « Créateur » légitiment tous les crimes. « *Le mouvement fondamentaliste se distingue non seulement par son obsession pour les thèses conspirationnistes, la magie, la répression sexuelle, la paranoïa et la mort, mais aussi par son engouement pour la violence apocalyptique et la force militaire.*<sup>2</sup> »

Pour en revenir au jugement de la justice de Floride, on voit bien son absurdité. Une gamine n'est pas assez mature pour décider de garder ou non son enfant, mais elle est assez adulte pour l'élever dans de bonnes conditions. C'est un peu comme si on jugeait Trump trop stupide pour gérer la crise climatique mais assez intelligent pour



la juge Jennifer Frydrychowicz refuse la demande d'avortement d'une jeune femme de 16 ans

avoir accès au bouton qui déclencherait l'apocalypse nucléaire...

Ce n'est pas le sort de cette jeune femme, ni même le destin de l'enfant à naître qui intéressent les religieux. Et de ce point de vue ils se tiennent tous par la main dans une farandole mondiale et mortifère. Si les pays musulmans n'interdisent pas tous complètement l'avortement, ils le restreignent fortement pour l'autoriser uniquement lors de cas graves. Pour le judaïsme comme pour l'islam, il faut attendre 40 jours après la conception pour que le bébé ait une « âme ». L'avortement est toléré dans certaines conditions par les rabbins, mais on est loin, très loin de la juste revendication des femmes d'avoir la maîtrise de leur grossesse, toujours soumise à l'oukase religieux.

Alors ? Défenseurs éclairés de la vie à tout prix, les religieux ?

L'autre affaire qui nous occupe, vient, au milieu de tant d'autres, nous rappeler qu'il n'en est rien. L'agression

dont a été victime Salman Rushdie a bien été perpétrée au nom de Dieu. Les pitoyables déclarations du gouvernement iranien, qui refuse d'endosser les conséquences de la fatwa, n'y changent rien. Pas plus que les bredouilllements gênés des habituel.le.s aveugles volontaires qui ont plus que tardé à reconnaître les véritables motifs de l'attentat, toujours prêts à exonérer les religions de leurs responsabilités.

Pourtant pour Ata'ollah Mohajerani, écrivain résidant au Royaume-Uni et ancien ministre de la Culture iranien, les choses sont claires. Son tweet publié après l'agression sonne comme un sinistre avertissement pour Salman Rushdie et pour tous les esprits libres : « *J'espère qu'après cet incident amer, il aura le temps d'écrire un*

*roman (...), qui n'insulte ni Mahomet, ni Abraham, ni Marie.* »

« **La libre disposition de soi par soi manifeste l'antériorité de l'existence sur l'essence (...). Tel est l'apanage de l'être humain : s'auto produire par la culture et s'auto définir par le libre usage de son existence<sup>3</sup>.** »

**12 et 16 août 2022, deux dates et deux événements qui nous rappellent que nous ne gagnerons cette liberté qu'en combattant sans faiblir l'idéologie religieuse qui prétend toujours détenir sur nous, le pouvoir de vie et de mort.** ☐

<sup>1</sup> John Irving *L'œuvre de Dieu, la part du Diable*.

<sup>2</sup> Chris Hedges *Les fascistes américains*.

<sup>3</sup> Henri Pena-Ruiz *Dictionnaire amoureux de la laïcité*.



## Une enquête journalistique révèle les dérives du bouddhisme tibétain

dans les Alpes-de-Haute-Provence qui les a amenés à estimer que c'était le moment de montrer non pas des faits divers isolés mais le système qui les permet et les couvre.

Ogyen Kunzang Chöling (OKC) tel est le nom de la branche tibétaine de la religion bouddhiste. **À Castellane ses gourous ont infligé pendant des années, à des dizaines d'enfants d'adeptes, d'horribles sévices : des coups, des privations de nourriture, des agressions sexuelles et des viols**

Si certains des faits relatés sont anciens - milieu des années 1970 aux années 2000 - l'étau se resserre ces jours-ci autour du leader de l'organisation OKC, le belge Robert Spatz. Ce riche financier (alias lama Kunzang) possède et gère des restaurants et des magasins macrobiotiques où travaillent bénévolement les adeptes qui sont obligés de laisser leurs enfants entre les mains d'éducateurs gourous.

Les auteurs du livre ont interrogé de nombreuses personnes qui accusent des maîtres enseignant en Occident. Les procédures avancent très lentement. Les témoignages sont difficiles à obtenir, **le lien avec le maître impose une loyauté aveugle**. Tout se passe comme si la loi du silence régnait dans cette religion également. Matthieu Ricard figure du bouddhisme tibétain en

France n'a pas répondu aux appels à l'aide. Le dalaï-lama lui-même n'a pas condamné ces actes criminels.

De surcroît le système économique du bouddhisme tibétain verrouille la parole. Les Tibétains chassés de leur pays considèrent leur religion comme seule possibilité de survie. Le système repose sur des levées de fonds en soutien à la cause.

En Occident, certains lamas sont à la tête de multinationales. Dénoncer des maîtres déviants ce serait risquer de couper la manne financière. Quand la justice est saisie les procédures sont longues et les condamnations décevantes pour les plaignants. Jusqu'à présent une seule plainte a abouti à une peine lourde en 2018. Un lama qui sévisait dans un centre en Saône-et-Loire a été condamné à 12 ans de prison ferme. ☐

Source : *Le journal du dimanche* du 11/09/22

**Combat Laïque n°80 de mars 2021** rappelait l'importance de la **Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)** et appelait à **maintenir la pression pour conserver cet outil unique. Appel, on le voit, toujours d'actualité.**



Après plus de dix ans d'enquête, les journalistes Élodie Emery et Wandrille Lanos publient *Bouddhisme, la loi du silence* aux éditions J.-C. Lattès. Ils sont également auteurs d'un documentaire sur le même sujet diffusé le 13 septembre sur *Arte*.

**Ils mettent à jour un système qui autorise et couvre des abus, loin de l'image bienveillante de cette religion**

Il leur a fallu des années et un empilement d'affaires éparses pour en comprendre l'ampleur.

C'est le récit d'un homme rapportant l'horreur de la vie dans une communauté proche de Castellane

« *Le respect pour la religion est devenu une expression codée qui signifie "peur de la religion". Les religions, comme toutes les autres idées, méritent critique, satire, et, oui, notre manque de respect intrépide.* »

Salman Rushdie

# MOTS CROISÉS

grille n° 67

|    | A  | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | D. | E | M | O | C | R | A | T | I | E |
| 2  | I  | N |   | S | A | T | I | E |   | U |
| 3  | D  | E | N | T | E | L | L | E |   | S |
| 4  | A  | R | I | E | N |   | L |   | A | S |
| 5  | S  | G | E | N |   | T | E | R | N | E |
| 6  | C  | I |   | S | E | A |   | E | D |   |
| 7  | A  | V | R | I | L |   |   |   | I | A |
| 8  | L  | O |   | B | O | R | M | A | N | N |
| 9  | I  | R |   | L | E | E |   | R | E | E |
| 10 | E  | E | E | E |   | D | I | E | S | E |

grille n° 68

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

## Sans commentaire : investissement en EHPAD (courriel publicitaire)

### Rendement élevé de 3,5 % et 5,8 %

[...] Les résidences séniors sont un marché en pleine expansion qui jouit d'une rente garantie du fait du vieillissement de la population française et du développement du marché de la dépendance. [...]

Investir en EHPAD bénéficie de nombreux éloges, ne serait-ce que pour son taux de rendement élevé. L'inadéquation entre l'offre et la demande dans ce secteur indique également aux investisseurs qu'il s'agit d'une bonne affaire. **L'INVESTISSEMENT EHPAD s'impose largement devant les Livrets classiques.** [...] ☐

### HORIZONTALEMENT

- Gadgets fondamentalistes qui se mouillent
- Machin – Circule au Japon – Du cuivre
- Restée trop longtemps au four ? – On frappait sa tête à la fête foraine
- Ville biblique – Ébahi
- Plaines d'Amérique du Sud
- Mauvaise série – Pas pour la fusée
- Possessif – Arrivées à la ferme
- Changea – Station de bus
- Dans les yeux émerveillés – Avec le docteur
- Grandes voies

### VERTICALEMENT

- Infection qui venait du boudin
- Relier – Oublia
- Commune de la Somme – Article – De haut en bas, rouge allemand
- Épiçait
- Indique la même pression – Article
- Accompagne souvent le pas – Préposition - Vo leur breton
- Annonce le morceau – Écossais
- Partie d'Irlande
- Parfois grand en Bordelais – Orateur
- N'est pas bien vu quand c'est la roue de l'autre qui l'attire – Demi-mouche



**YANNICK FOLL**  
Charte BRASSEINS

Musicien plus:  
Auteur Compositeur  
Yannick interprète  
musiques originales  
de ses compositions

**Un adhérent chante Brasseins**  
**Le 15 octobre à 21h00**  
Labyrinthe Artmazia  
25 A route de Neufchatel  
**Massy**

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire "[Écrivez-nous](#)".
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur 

## COMMENT IGNORER LE DUALISME SCOLAIRE ?

**L'école publique laïque est plus malade de l'état de la société, que cette dernière n'est malade de son École. L'École n'est pas responsable des inégalités sociales ou des difficultés économiques du pays qui l'impactent. La prétendue crise de l'École n'est pas son échec généralisé. Elle sert surtout d'alibi à une mutation du système éducatif par la concurrence et par le marché. À la clef, un transfert de l'institution publique vers le fonctionnement contractuel des établissements d'enseignement privés, exhibés comme plus performants.** On ne saurait réduire la question de la laïcité à celle de l'École, pour autant l'en exclure, maintenant, est un piège pour la République. Pire, un reniement.

En restant muets sur le dualisme scolaire, institué par la loi Debré du 31 décembre 1959, les gouvernements successifs n'ont-ils pas oublié qu'ils n'ont de devoirs constitutionnels que vis-à-vis du Service public laïque d'éducation ?

En conférant, à des établissements privés confessionnels et communautaires, à « caractère propre », un prétendu statut d'établissements publics on institue un double amalgame public et privé, laïque et confessionnel.

Consentir à des renoncements à géométrie variable aggrave aujourd'hui la mise en cause non seule-

ment de la lettre mais aussi de l'esprit de la loi fondatrice de la liberté de conscience dite de « séparation des Églises et de l'État ». La laïcité appliquée aujourd'hui pour ce qu'elle est, un principe fondamental, global, constitutionnel, juridique et politique, retrouverait le soutien du plus grand nombre des citoyens, écarterait les partis ou organisations qui la travestissent et l'instrumentalisent pour séparer voire pour exclure, et rassemblerait pour rétablir la République.

L'École est, depuis soixante ans, le champ de bataille sournois de cette guerre silencieuse menée, aujourd'hui, sans aucune opposition politique. Ainsi, alors que l'Éducation nationale subit, à certains moments, des rigueurs budgétaires inégales, les établissements privés sous contrat financé par l'État attirent de plus en plus de faveurs gouvernementales. L'offensive tous azimuts s'appuie sur les louanges ministérielles dressées au privé à l'occasion, désormais, de l'une de rituelles visites de rentrée des ministres dont ils réservent le privilège à des établissements privés. Attendons notre rentrée à venir.

Prétendre, pour des établissements confessionnels, « faire partie du service public », sans la laïcité, procède d'une vision théocratique qui méprise la liberté de conscience des futurs citoyens et ignore la nécessaire neutralité de l'État seule capable de respecter l'égalité de toutes

et tous.

Toute démarche « pluraliste », financée par la puissance publique, contre son institution publique, préfigure une logique d'organisation du système scolaire et de la société, sur un mode communautariste. L'Éducation par l'École laïque ouverte à toutes et tous procède d'une éthique politique du lien social au quotidien d'un vivre et faire ensemble, pour ces jeunes citoyens en devenir appelés à accéder à l'autonomie, à l'esprit critique dans le respect de leur liberté de conscience.

**Cette prétention illégitime de l'enseignement privé, à incarner et concurrencer le service public, au nom d'une pseudo « parité » asymétrique fondée sur « sa liberté » d'entreprise, et malgré son allégeance confessionnelle, conduit l'État, d'étapes en étapes, à sacrifier l'École publique laïque, dont il a constitutionnellement la charge pour déployer une stratégie libérale au long cours. Financer et ériger la concurrence en principe, invalider les principes fondateurs, gérer les établissements comme des entreprises revient à privatiser le service public.**

**Institution, l'École publique laïque fait prévaloir ce qui unit sur le séparatisme scolaire, financé et institutionnalisé par la puissance publique qui divise délibérément contre ses propres principes républicains. □**

Eddy Khaldi (Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale <http://www.dden-fed.org/>)

## Voile chrétien

C'est sur les réseaux sociaux, surtout Tik Tok, que sa promotion est faite par de jeunes influenceuses nonobstant « *l'aspect paradoxal d'utiliser sur les réseaux sociaux un vêtement qui cache<sup>1</sup>.* » Mais il s'agit de faire du prosélytisme chrétien comme le dit l'une d'elles : « *c'était le meilleur moyen d'influence à ma portée, pour évangéliser et faire mon devoir de transmission du message de Dieu.* » Prétendre comme le fait le responsable du master de théologie à l'université de Lorraine Anthony Feneuil que dans ce voilement mis en scène « *il y a presque une revendication féministe* » est plus que hasardeux. C'est oublier le rôle inférieur assigné aux femmes par les religions depuis des siècles, matérialisé par des accoutrements vestimentaires facilitant le contrôle de l'asservissement et la domination masculine. □

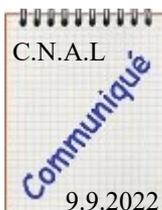
<sup>1</sup> [https://www.liberation.fr/societe/religions/sur-tiktok-des-influenceuses-dun-genre-nouveau-font-la-promo-du-voile-chretien-20220720\\_JYIGSVUBTREJTM6YENDQIW4KA4/](https://www.liberation.fr/societe/religions/sur-tiktok-des-influenceuses-dun-genre-nouveau-font-la-promo-du-voile-chretien-20220720_JYIGSVUBTREJTM6YENDQIW4KA4/)

## Des sujets à éviter en licence d'espagnol

Voici un extrait des « recommandations » émises dans la note officielle aux concepteurs de corpus pour l'épreuve écrite de licence LLCER (langues, littérature, civilisations étrangères et régionales) espagnol 2023 et transmises le 9 juin 2022 par l'inspection d'espagnol de l'académie de Paris :

« Attention : des extraits des ouvrages au programme peuvent être considérés comme polémiques pour un sujet national. [...] Ainsi, nous éviterons, dans la mesure du possible : les textes faisant référence à la Guerre Civile espagnole, à la dictature franquiste ou aux dictatures latino-américaines afin de proposer une réflexion ouverte sur des objets d'études plus divers et sur des enjeux plus contemporains. [...] »

Pour en savoir plus (Pétition) <https://www.change.org/p/penser-rend-libre-%C3%A9preuve-%C3%A9crite-d-espagnol-de-%C3%A9cialit%C3%A9-2023-aucun-sujet-de-c%C3%B4t%C3%A9>



## Enseignement catholique : fournisseur d'accès du séparatisme scolaire

*Il existe dans notre pays un séparatisme aussi redoutable que silencieux, qui ne fait ni l'objet de débats médiatiques, ni de livres choc, ni d'actions des gouvernements. Il s'agit de la sécession scolaire que met en œuvre la frange la plus favorisée de la population au bénéfice de ses propres enfants, avec le concours actif de l'enseignement privé catholique (1).*

Le 22 juillet dernier est parue une étude de la Depp (2) portant sur la mixité sociale des collèges. Cette étude aborde un sujet sensible, car c'est bien au collège qu'on observe le plus fort taux d'évitement de l'établissement de secteur, notamment à l'entrée en sixième.

Dans cette étude, la Depp a observé qu'à la rentrée 2021, 43 % des élèves issus de milieux défavorisés étaient accueillis dans les collèges publics. Ce taux descend à 18 % dans les collèges privés.

A l'inverse, l'enseignement privé scolarise près de 41 % d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés, soit deux fois plus que l'enseignement public.

L'étude montre aussi que de 1989 à 2021, l'écart de composition sociale s'est creusé entre les collèges privés et publics : les premiers scolarisent toujours plus d'élèves issus de CSP+ et moins d'élèves issus de milieux défavorisés. Ce séparatisme scolaire florissant invalide tous les discours de l'enseignement catholique en faveur de la mixité sociale.

Aujourd'hui, les collèges privés ont atteint un point culminant de ségrégation des élèves, avec une composition sociale très élitiste en comparaison du secteur public. Cela contribue fortement à l'érosion de la mixité sociale à l'École, au détriment de la réussite de tous les élèves et de la laïcité.

Pour le CNAL, ces résultats n'ont rien de surprenant et confirment l'impasse de la politique de financement public de l'enseignement privé qui, en séparant la jeunesse de notre pays, représente un danger pour notre avenir démocratique.

Au moment où le ministre de l'Éducation nationale évoque – avec justesse – la nécessité de favoriser la mixité sociale à l'École, le CNAL affirme que cet objectif ne pourra être atteint en épargnant, comme de coutume, le principal fournisseur d'accès au séparatisme scolaire.

<sup>1</sup> Les établissements d'enseignement privés sont à 96 % catholiques

<sup>2</sup> Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

## Fauchon, UniLaSalle, In&Ma, Institut catholique de Paris à Rouen...

Comme le dit l'édition de *Paris-Normandie* du 17 août, « l'offre de formation rouennaise continue de s'étoffer. » Il ne s'agit pas de nouvelles formations universitaires publiques, mais de l'ouverture en 2023 d'une école supérieure de la performance industrielle dénommée In&Ma pilotée par la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen. Chargé d'affaires, chef de projet industriel, directeur de production - le tout écrit au masculin – seraient les débouchés à cette école par formation en alternance.

Quant à l'école privée Fauchon (métiers de bouche, gastronomie...), elle ouvre à cette rentrée dans des locaux provisoires dans le quartier Saint-Sever et avec des cours chez Néoma business school à Mont-Saint-Aignan qui fait partie d'un groupe privé présidé par Michel-Édouard Leclerc. Elle devrait intégrer ses locaux boulevard de l'Europe (Rouen) en 2023 dans un bâtiment vendu par la région Normandie en 2020. Dans un communiqué commun Fauchon-Région Normandie, on pouvait alors lire ceci : « La Région Normandie, qui mise fortement sur la formation, accompagnera la création de cet institut qui vise à offrir une progression

*pédagogique, de l'apprenti au diplômé de l'enseignement supérieur, labellisé FAUCHON. Ce soutien, qui se traduira par la cession de locaux à proximité immédiate du centre-ville de Rouen et la mobilisation des dispositifs de financements économiques régionaux... »* Donc du pognon public est prévu pour Fauchon.

Quant aux élèves, ils devront déboursier entre 11 400 et 12 000 € !

L'enseignement supérieur privé patronal ou confessionnel est bien servi dans l'agglomération rouennaise aussi bien par la Région que par la Métropole Rouen-Normandie. Rappelons la subvention à la première école vétérinaire privée de France à Mont-Saint-Aignan (UniLaSalle) et l'implantation subventionnée de l'Institut catholique de Paris route de Neufchâtel (Rouen) dans des locaux du diocèse qui seront réhabilités avec de l'argent public<sup>1</sup>.

**Il y a hélas un consensus des collectivités locales dans notre région - nonobstant leur couleur politique - pour soutenir le privé au nom de « l'attractivité du territoire » dont il serait seul le vecteur, l'alternance et l'apprentissage étant élevés en *nec plus ultra* de la formation. □**

<sup>1</sup> <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-85-juin-22.pdf#page=14>

Voir aussi : <http://www.creal76.fr/medias/files/2022.08-31-reaction-art-pn-sur-le-prive-du-28.08.22-1.pdf>

« Un nouveau mot avait été inventé pour permettre aux aveugles de rester aveugles : l'islamophobie. »

Salman Rusdie (Josep Anton, une autobiographe p. 400)

# Lycée professionnalisé : réformer jusqu'à ce que mort s'ensuive ?

**Emmanuel Macron nous annonce donc un nouveau projet de réforme du lycée professionnalisé; lycée professionnalisé déjà réformé en 2018, sous le mandat d'un certain Emmanuel Macron.**

**Ainsi, à peine une réforme est-elle mise en œuvre, et alors qu'elle n'a pu être évaluée, on en programme déjà une autre...**

## Voilà qui est absurde

Il est en effet déjà difficile, dans de nombreux secteurs, de trouver des entreprises acceptant des stagiaires, qui plus est avec des tuteurs ayant le temps et les capacités de s'en occuper. Des entreprises qui, bien souvent, expliquent que ces jeunes ne « savent rien faire »... Il faut dire que réforme après réforme, le temps de formation des élèves s'est effondré : en 2009, on est passé de 4 années de formation pour préparer un bac pro, à 3 années aujourd'hui. Et la dernière réforme en date a encore réduit le nombre d'heures dispensées, dans les matières générales comme dans les professionnelles.

Notre président souhaite aussi tailler dans l'offre de formation des lycées pros, clamant vouloir fermer les filières n'offrant pas de débouchés, et développer les autres. Cette musique-là n'est pas nouvelle. Et cache en vérité - par soucis d'économies court-termistes - la fermeture de filières ayant pourtant de bonnes perspectives d'emploi. Ainsi a été annoncée cette année, la fermeture d'une formation d'usinage à Fécamp, alors même que les entreprises sont à la recherche frénétique d'ouvriers et de techniciens dans ce domaine. On se souvient également des efforts obstinés de l'académie de Rouen, pendant des années, pour fermer le plus possible de filières préparant aux métiers du soin et des services à la personne...

## En vérité que cherche M. Macron ?

À mettre sur le dos du lycée pro le problème du chômage de masse dont souffre notre pays : « pas de travail ? Ce n'est ni de la faute du patronat, ni celle des politiques menées depuis des années, c'est la faute de l'école ! ». À faire croire ensuite (et peut-être y croit-il

lui-même) que l'entreprise forme mieux que l'école.

Et puis, très clairement, à faire de nouvelles économies sur le dos de l'Éducation nationale. Car l'effet certain de la diminution du temps de cours au lycée, outre un nouveau palier de déqualification des élèves, ce sera une nouvelle vague de suppressions de postes, notamment parmi les profs de matières professionnelles. A noter, la faible rémunération et les conditions de travail dégradées font que de nombreux postes sont vacants dans ces matières. D'où la tentation de régler le problème en transférant aux entreprises la charge de former les jeunes dans ce domaine...

Enfin, M. Macron ne jure que par l'apprentissage, à savoir les contrats entre un jeune et une entreprise pour préparer un diplôme, avec quelques heures de cours dans un CFA. Ce « modèle » est pourtant bien bancal. Pointé comme un gouffre financier par la Cour des comptes (car chaque apprenti donne droit à des primes de plus en plus élevées versées aux employeurs par l'État et les collectivités), il est fortement discriminatoire, puisqu'on ne devient apprenti que si un patron accepte de vous recruter. C'est enfin un système fortement inégalitaire, qui fait varier le contenu et l'intérêt d'une formation en fonction de l'entreprise d'accueil. La Cour des comptes soulignait aussi récemment que l'apprentissage ne convenait pas aux élèves les plus fragiles. Autant de réalités qu'on veut faire oublier, en taisant soigneusement les études soulignant le nombre de ruptures de contrats d'apprentissage, celui des accidents du travail chez les apprentis, ou leur difficulté à poursuivre des études avec le faible bagage qu'on leur a consenti.

**Alors voilà, M. Macron et son nouveau ministre de l'Éducation, M. Ndiaye, s'enferment dans les clichés libéraux les plus éculés, plutôt que de donner les moyens aux lycées pros de bien faire leur travail.**

**Et ils profiteront de cette énième réforme pour dégrader un peu plus encore les conditions de travail des profs concernés, afin qu'au bout du compte, il n'y ait que des perdants. ☐**

## Baisse du nombre d'élèves dans l'enseignement catholique.

Cette baisse globale est de 0,9 % par rapport à 2021. Elle est variable selon les degrés d'enseignement : - 1,1 % en primaire ; - 0,7 % en secondaire mais avec une perte plus forte en lycée ( - 3,5 % ) ; baisse aussi en BTS et classes préparatoires.

Un facteur d'explication : la perte de pouvoir d'achat des familles et la hausse des coûts de cantine et transports scolaires dont le secrétaire général de l'enseignement catholique se plaint qu'ils ne soient pas subventionnés !

Source : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/le-nombre-deleves-dans-lenseignement-catholique-en-baisse-pour-la-premiere-fois-depuis-2008-1850090>

« *Qu'est-ce que la liberté d'expression ? Sans la liberté d'offenser elle cesse d'exister.* »

## Rushdie, ce qui est en jeu

Face à la tentative d'assassinat de Salman Rushdie, le 12 août 2022, il peut être utile de rappeler à quelle situation furent confrontés l'auteur des *Versets sataniques* et ses soutiens, après la fatwa de l'ayatollah Khomeiny en 1989.

Benoît Mély, qui fut notre camarade au CREAL<sup>1</sup>, s'était investi dès la première heure dans la défense de l'écrivain menacé et, après le meurtre le 12 juillet 1991 d'Hitoshi Igarashi, traducteur japonais des *Versets sataniques*, il rédigea un article intitulé « *Rushdie, ce qui est en jeu* ». Remarquable par la lucidité de ses analyses, deux ans seulement après la promulgation de la fatwa, cet article révèle aussi le peu d'empressement que montrèrent à l'époque, politiques et une majorité d'intellectuels pour condamner cette atteinte grave à la liberté d'expression au nom d'une religion. Pendant quatre ans les autorités françaises trouvèrent des prétextes pour refuser à Rushdie l'accès au territoire et, comme le dit l'écrivain lui-même, « *il me fut clairement exprimé qu'on ne ferait aucun effort pour m'aider dans la situation qui était la mienne* »<sup>2</sup>.

Ce texte de Benoît n'a jamais été publié puisque, proposé au *Monde* et à *Libération*, il ne fut pas retenu...

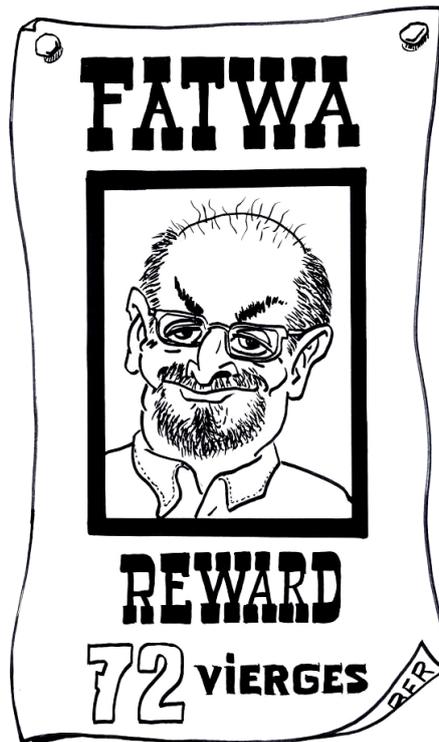
### RUSHDIE : CE QUI EST EN JEU

Salman Rushdie est plus que jamais en danger de mort. La détermination de ses assassins potentiels ne peut plus être mise en doute, après le meurtre du traducteur japonais des *Versets sataniques*, le 12 juillet dernier, et l'agression contre leur traducteur italien.

Pourquoi ne se sentiraient-ils pas les mains libres ? Aucun gouvernement n'exige plus des autorités de Téhéran l'abandon de la fatwa de 1989 contre Rushdie (comme l'a confirmé la récente visite à Paris du président iranien). De plus – et c'est plus incompréhensible peut-être, s'agissant d'un romancier qu'on peut légitimement compter parmi les plus grands de notre époque –, il faut bien constater que peu de voix se sont fait fermement entendre, dans les pays de liberté d'expression, dont la France, pour que soit respecté le droit de Rushdie à vivre et à écrire en homme libre.

« L'affaire Rushdie » ne concernerait-elle que l'islam et ceux qui s'en réclament ? C'est à mon sens

*« Nous vivons une époque où l'on nous somme de nous définir de plus en plus étroitement, de comprimer notre personnalité multidimensionnelle dans le corset d'une identité unique, qu'elle soit nationale, ethnique, tribale ou religieuse. J'en suis venu à me dire que c'était peut-être cela le mal dont découlent tous les maux de notre époque. Car lorsque nous succombons à ce rétrécissement, lorsque nous nous laissons simplifier pour devenir simplement des Serbes, des Croates, des musulmans, des hindous, alors il nous devient plus facile de voir en l'autre un ennemi, l'Autre de chacun de nous et tous les points cardinaux entrent alors en conflit, l'Est et l'Ouest se heurtent, ainsi que le Nord et le Sud. »*



une erreur de le croire. Rushdie paie durement pour avoir cherché à s'aventurer dans les chemins interdits de l'irrespect et de l'ironie envers les puissants et les dogmes. Son éventuel assassinat – puisqu'il faut bien en envisager maintenant la possibilité – étoufferait encore davantage les aspirations à la pensée critique, en premier lieu dans les pays de religion musulmane. Mais ailleurs, il réactiverait nécessairement le zèle de gens déjà trop enclins à user de l'argument de la « conscience froissée » (qui n'est pas un argument) pour imposer une forme sournoise de censure (je pense entre autres, au sort fait en Italie et en France au film de Scorsese, *La Dernière Tentation du Christ*).

Et le retour de Rushdie à la foi islamique ? Nous sommes maintenant fixés. Ces déclarations, faites après près de deux ans vécus dans des conditions qu'on imagine épouvantables,

n'ont abouti à aucun apaisement. Personne ne peut penser que le dispositif policier autour de lui est à jamais exempt de failles. Interdire à ses assassins potentiels la réalisation de leur sinistre projet, obtenir la levée de toute menace sur sa personne, cela pourrait, et devrait être l'affaire collective de tous ceux qui vivraient sa mort comme une tragique défaite de la pensée.

Benoît MELY (1991)

PS. La fatwa de 1989 désignait directement Rushdie et ses éditeurs. Mais ce sont deux traducteurs qui ont été atteints. En fait, la logique de cette intimidation moyenne – notre propre histoire l'atteste – est de s'étendre de proche en proche. Demain, on pourrait se sentir en droit de viser un libraire qui vend l'œuvre maudite ; un enseignant qui la fait étudier à ses élèves (c'est mon cas) ; et à la limite, tout lecteur. Casser cette spirale de l'intimidation, c'est aussi un enjeu de la défense de Rushdie.

1 La thèse de Benoît Mély (décédé en juin 2003), *La Question de la séparation des Églises et de l'école : mise en perspective historique, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie*, publiée aux éditions Page deux en 2004, reste un ouvrage de référence sur l'histoire de la laïcité en Europe. Voir aussi *Pour la laïcité au sud comme au nord de la Méditerranée* : <http://www.creal76.fr/medias/files/creal76-brochure-benoit-mely-2000.pdf>

2 *L'Événement du jeudi*, 18 au 24 février 1993, interview du 6 février 1993.

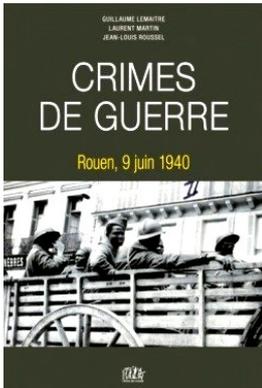
## Salman Rushdie et l'unanimité religieuse

Alors que Salman Rushdie se bat contre les blessures provoquées par un fanatique musulman, il est bon de rappeler l'unanimité religieuse qui domina après la fatwa le condamnant à mort. Avec sa langue limpide et son esprit clair il écrivit, il y a plus de quarante ans, au grand rabbin Immanuel Jakobovits :

« Cher Grand Rabbin Immanuel Jakobovits, [...] Il est honteux qu'un homme [...] se laisse aller à des raisonnements négligents. "M. Rushdie et l'ayatollah [Khomeiny] ont tous deux abusé de la liberté de parole" dites-vous. Ainsi un roman, que vous l'aimiez ou le détestiez, et qui de l'avis de certains juges et critiques est une œuvre d'art sérieuse, se trouve assimilé à un simple appel au meurtre. Une telle remarque devrait être dénoncée comme évidemment ridicule; au lieu de cela, Grand Rabbin, vos collègues, l'archevêque de Cantorbéry et le pape, à Rome ont dit en substance la même chose. Vous avez tous souhaité l'interdiction d'offenser les sensibilités religieuses. Mais pour un esprit indépendant, une personne sans religion, il pourrait sembler que les diverses prétentions d'autorité et d'authenticité émises par le judaïsme, le catholicisme et l'anglicanisme se contredisent entre elles et se trouvent également en porte-à-faux avec les affirmations faites par l'islam et en

son nom. Si le catholicisme est "vrai", alors l'anglicanisme à tort, et de fait des guerres ont eu lieu parce que bien des gens, des rois et des papes ont justement pensé cela. L'islam nie tout simplement que Jésus-Christ soit le fils de Dieu, et de nombreux religieux et hommes politiques musulmans affichent ouvertement leur antisémitisme. Pourquoi alors cette étrange unanimité entre des conceptions apparemment inconciliables ? [...] Peu importe que vous vous détestiez mutuellement et cherchiez à vous abattre, vous êtes membres d'une seule et même famille, occupants de l'unique Maison de Dieu. Lorsque vous avez le sentiment que cette maison est menacée par de simples étrangers, par les armées infernales des gens sans religion ou même par un romancier, vous serrez les rangs avec une rapidité et un zèle impressionnants. Les soldats romains montant au front en rangs serrés formaient une figure appelée tortue [...] vous avez formé avec vos collègues la tortue de la foi. Que vous ayez l'air stupides ne vous gêne pas. Ce qui vous préoccupe, c'est de savoir si le rempart de la tortue est assez solide pour résister." □

RUSHDIE, Salman, *Joseph Anton*, Gallimard, 2013, (Folio 5654) p. 277-278



### Rouen : crimes de guerre racistes il y a quatre-vingt-deux ans.

« Les Allemands ont ramassé tous les Noirs dont ils ont pu se saisir. Conduits sur les hauteurs, ils les massacrent à la mitrailleuse dans une propriété de la rue de Bihorel n° 11, là où se trouve maintenant l'école de Commerce [...] 121 Algériens ou Noirs ont ainsi trouvé la mort. »

PAILHÈS Gontran, journaliste, chroniqueur à *Paris-Normandie*, en 1949 dans *Rouen et sa région pendant la guerre 1939-1945*.

En 1940, alors que l'armée allemande avançait depuis le nord de la France et obligeait l'armée française sur la défensive à se retirer, des crimes racistes furent perpétrés de ville en ville à l'encontre des combattants des unités de tirailleurs sénégalais de l'armée française. Ces soldats étaient pour la plupart recrutés dans les colonies françaises d'Afrique noire. Ils furent fusillés et tués parce que Noirs par des soldats allemands abreuvés par l'ignoble campagne raciste dite de la « honte noire » diffusée auprès de la population allemande depuis le début des années 1920, et accentuée par la haine raciale des nazis après l'arrivée au pouvoir d'Hitler. Rouen n'a pas échappé à ces massacres lorsque l'armée allemande pénétra dans la ville le 9 juin 1940. Mais les crimes commis à Rouen ont la particularité d'avoir associé des crimes sur des civils à ceux sur des militaires.

Combien de crimes ont été commis ? En quelles circonstances ? En quels lieux ? Pourquoi des civils ont-ils été également raflés dans la ville puis fusillés ? Qui étaient ces personnes ? Quelles étaient leurs identités ? Où reposent leurs cendres ? Où et comment vivaient-elles ? De quels pays étaient-elles originaires ?

Si ces rafles et crimes racistes étaient connus et avaient été commémorés juste après la guerre, ils étaient à présent tombés dans l'oubli puisque aucune plaque commémorative ne les mentionnait. De plus, les conditions de leur perpétration et le nombre de victimes fluctuaient selon les sources auxquelles on se référait (sources souvent journalistiques). Par exemple, le nombre de victimes rapporté variait d'une quinzaine à plus d'une centaine.

Trois historiens rouennais ont tenté de répondre à ces interrogations en menant une recherche historique doublée d'une action pédagogique avec des élèves d'un collège.

Ils viennent de publier un ouvrage très documenté retraçant les méandres, et surprises de leur travail. Ils ont ainsi consulté et confronté différents documents d'archives, mais ont aussi trouvé des documents sur l'Internet, en particulier des photos prises par des soldats de l'armée allemande. Leur recherche permet donc à terme d'apporter des précisions sur les faits et même de contredire certains « bruits » sur cet épisode tragique de la Seconde Guerre mondiale à Rouen. □

LEMAÎTRE, G., MARTIN, L., ROUSSEL, J-L, (2022). *Crimes de guerre, Rouen, 9 juin 1940*. Éditions L'écho des vagues.

## Expulser l'imam Iquioussen ?

Fin juillet, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, dans le creux de l'actualité estivale, fait le buzz médiatique en claironnant sa volonté d'expulser l'imam Hassan Iquioussen originaire du Nord (Denain). Le 5 août, le tribunal administratif de Paris suspend l'arrêté d'expulsion ; le 30 août les juges des référés du Conseil d'État annulent cette décision<sup>1</sup>. L'imam, alors expulsable au Maroc mais introuvable, a peut-être exécuté lui-même cette décision tandis que ce pays ne donne plus son accord pour l'accueillir. Le jugement sur le fond (annulation définitive ou confirmation) n'interviendra que dans plusieurs mois.

### Quelques précisions juridiques

Contrairement à ce qui avait été affirmé par Darmanin repris sans discernement par la presse, ce n'est pas la loi sur le séparatisme du 24.08.2021 qui a été appliquée mais la loi CESEDA de 2004 (Code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile<sup>2</sup>). La loi séparatisme a ajouté la polygamie et la protection des conjoints et des mineurs à l'article 631-1 de la loi CESEDA mais ces motifs supplémentaires d'expulsion ne concernent pas l'imam. Cet article permet à l'autorité administrative « d'expulser un étranger lorsque sa présence en France constitue une menace grave pour l'ordre public ». L'article 631-3 prévoit des dispositions particulières pour les personnes étrangères vivant depuis plus de 20 ans en France – ce qui est le cas de cet imam né en France en 1964 – qui ne pourront « faire l'objet d'une décision d'expulsion qu'en cas de comportements de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l'État, ou liés à des activités à caractère terroriste, ou constituant des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne déterminée ou un groupe de personnes. » C'est la partie soulignée qui a été retenue par les juges. Rappelons que la loi CESEDA a été contestée par les organisations de défense des droits, de soutien aux immigrés car elle multiplie les difficultés d'entrée et de séjour des étrangers, crée de fait un volant de « sans-papiers » et ajoute en cas de délit dont seraient justiciables des étrangers, une possibilité d'expulsion qui a été vue comme une double peine.

### Un imam proche des Frères musulmans

« Le 30 juillet 2016, "on a ouvert sa chaîne YouTube et on a découvert ses vidéos sur les homosexuels, les juifs,

le génocide arménien, les femmes et la relativisation des attentats", se souvient Yohan Senez, ex-directeur de cabinet de la maire socialiste [de Denain], Anne-Lise Dufour », peut-on lire sur France-info<sup>3</sup>. Ses prises de position, prêches, vidéos de caractère islamiste avec quelquefois des rétractations transpirent l'influence des Frères musulmans dont Tariq Ramadan est un exemple. Hassan Iquioussen est souvent intervenu en deuxième partie des réunions de Ramadan. L'imam fait régulièrement l'apologie de la Turquie d'Erdogan. Il se réfère au cheikh égypto-qatari Youssef al-Qaradawi qui prône la mise à mort des mécréants sortis de l'islam, légitime les opérations suicide... Hassan Iquioussen développe un lobby politique musulman en « monnayant » un vote communautaire que Darmanin lui-même a utilisé pour conquérir la mairie de Tourcoing en 2014, vote auquel plus d'un élu à droite comme à gauche s'est montré intéressé...

**Si la loi Séparatisme s'est montrée inopérante dans le cas de l'imam, pourquoi n'ont pas été mobilisés depuis les années 2000 la loi Gayssot de 1990 « tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe » ? ou l'article 35 (police des cultes<sup>4</sup>) de la loi de 1905 visant à punir d'emprisonnement certains discours ou écrits dans les lieux de culte ? Certaines organisations et partis sont intervenus en défense de l'imam. La LDH craint « une extension du champ d'application des expulsions, tel le droit au respect de la vie privée et familiale. » Noble et irréfutable prévention mais que n'ont-elles porté plainte, ces organisations, contre les propos délictueux de l'imam depuis plus de 20 ans ? Défendre les droits fondamentaux pied à pied, lutter contre les conditions iniques faites aux étrangers et dont un durcissement est prévu sont des nécessités.**

**Lutter contre l'islamisme, extrême droite religieuse, pourfendeur des libertés, de l'égalité, de la laïcité n'y est pas opposable mais c'est vital. □**

<sup>1</sup><https://www.conseil-etat.fr/actualites/le-juge-des-referes-du-conseil-d-etat-ne-suspend-pas-l-expulsion-de-m.-hassan-iquioussen>

<sup>2</sup>[https://www.liberation.fr/checknews/la-loi-separatisme-a-t-elle-rendu-possible-la-procedure-dexpulsion-visant-limam-hassan-iquioussen-20220804\\_Y3YYHRJY2RB6ZCS2NO76L3GPEM/](https://www.liberation.fr/checknews/la-loi-separatisme-a-t-elle-rendu-possible-la-procedure-dexpulsion-visant-limam-hassan-iquioussen-20220804_Y3YYHRJY2RB6ZCS2NO76L3GPEM/)

<sup>3</sup>[https://www.francetvinfo.fr/societe/religion/qui-est-hassan-iquioussen-l-imam-en-fuite-que-gerald-darmanin-veut-expulser-de-france\\_5335720.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/religion/qui-est-hassan-iquioussen-l-imam-en-fuite-que-gerald-darmanin-veut-expulser-de-france_5335720.html)

<sup>4</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LGISCSTA000006085400>

« Le radicalisme religieux irradie une sorte de glamour. Offrez une kalachnikov et un uniforme noir à un jeune sans le sou, sans emploi, et soudain vous conférez un pouvoir à celui qui se sent vulnérable et défavorisé. »

# Rouen, 10 mai 2022 : le préfet, le maire et la prêtresse

**vaudou...**

Depuis la loi Taubira adoptée par le Sénat le 10 mai 2001, reconnaissant comme crimes

contre l'humanité l'esclavage et la traite, la date du 10 mai a été instituée « Journée nationale de commémoration des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ».

## Une stèle en hommage aux millions de victimes de l'esclavage.

Ce 10 mai 2022 était la date retenue pour l'inauguration officielle à Rouen d'une stèle<sup>1</sup> en hommage aux victimes de la traite et de l'esclavage, mais c'est dans une certaine confusion que l'inauguration se déroula.

Cérémonie très officielle prévue en présence des corps constitués, généraux, colonels, porte-drapeaux, élu.e.s régionaux, métropolitains et municipaux, représentant.e.s d'associations, etc. et publics, et toutes et tous placés par la cheffe de cérémonie dans l'ordre protocolaire, seul le préfet étant en retrait.

Pendant que l'assemblée en rangs formés attendait patiemment le maire de Rouen, une prêtresse vaudou venue de Paris, accompagnée par un groupe musical rouennais, occupa cette vacance du temps en célébrant une cérémonie rituelle. D'abord en se déplaçant au milieu de l'assemblée en balançant un encensoir dégageant une fumée, puis en prenant la parole au micro officiel pour évoquer son lien spirituel avec ses ancêtres victimes du crime de déportation et leur rendre hommage. Dans son discours, elle s'adressa à plusieurs reprises à l'auditoire en qualifiant les personnes présentes de « leucodermes » (se dit des personnes dont la peau est de couleur claire)...

## Une curieuse cérémonie

Quand le maire, arrivé par où on ne l'attendait pas, fut présent, la cérémonie très officielle put enfin démarrer.

Éric Saunier, maître de conférences à l'université du Havre et spécialiste de l'histoire régionale du commerce triangulaire<sup>2</sup> a dit sa satisfaction de voir élevé sur ce lieu symbolique des quais de Seine un monument mémoriel, d'autant que Rouen ne fut jamais

un port négrier, contrairement aux ports d'Honfleur et du Havre. En effet, le rôle des négociants rouennais dans le commerce triangulaire fut essentiellement financier, rôle sans lequel les ports d'Honfleur et du Havre n'auraient pu être des ports négriers. Il précisa que le sujet devait être abordé avec analyse et connaissances historiques de façon à éviter les confusions et les amalgames souvent entretenus.

Puis le maire de Rouen affirma vouloir adresser un message laïque, et expliqua comment ce projet s'inscrivait dans un cadre plus large de *Débats des mémoires* voulus par la municipalité.

Enfin le préfet intervint sur l'aspect républicain des abolitions. Il rappela que c'est par un décret de la Convention du 4 février 1794 sous la I<sup>re</sup> République française que fut promulguée la première abolition, et que, suite au rétablissement de l'esclavage sous l'Empire napoléonien, la seconde abolition le fut par le décret Victor Schoelcher de 1848 sous la II<sup>e</sup> République.

Après le salut aux drapeaux, la stèle, enveloppée d'un drapeau tricolore, fut dévoilée par les officiels... et la prêtresse. Puis pendant que les préfet, vice-présidente de la Région et maire déposaient au pied de la stèle trois gerbes et observaient la minute de silence, la prêtresse vaudou aspergea copieusement d'eau (bénite ?) la stèle et les gerbes, et... sans doute un peu les autorités officielles.

Curieuse cérémonie... curieux mélange entre solennité républicaine et rituel vaudou...

Sur la stèle on peut lire un extrait de lignes écrites au nom du Roi en 1716 rappelant l'engagement du port de Rouen : « *Nous avons permis et permettrons à tous les Négociants de*



*notre Royaume, de faire librement à l'avenir le commerce des Nègres [...] à condition qu'ils ne pourront ainsi armer ni équiper leurs Vaisseaux que dans les Ports de Rouen, La Rochelle, Bordeaux et Nantes. »*

**« La Ville de Rouen honore aujourd'hui la mémoire des millions de personnes réduites en esclavage, victimes de ce crime contre l'humanité ».**

<sup>1</sup> Stèle située à l'espace des Marégraphes sur les quais de Seine à Rouen

<sup>2</sup> Saunier, Éric, (2010). *La traite des Noirs et l'esclavage, du siècle des lumières au temps des abolitions*. Rouen : La CREA fascicule n° 40.

<https://leboucan.fr/index.php/component/k2/item/154-traite-negriere-esclavage-et-abolitions-a-rouen>

Saunier, Éric. *Histoire et Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie*. Les routes du Philanthrope/Département de Seine-Maritime. <https://leboucan.fr/index.php/le-philanthrope-histoire-de-l-esclavage/les-conferences/item/152-essai>

**« De nos jours, le seul dont tu penses qu'il te ment, c'est le spécialiste qui justement connaît la question. C'est celui qu'on ne peut pas croire parce qu'il fait partie de l'élite et que l'élite est contre le peuple et cherche à l'humilier. »**



### Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses, manifestations de rue...

le 2 juillet 2022 à Rouen au rassemblement pour le droit à l'avortement suite à l'abrogation de l'arrêt *Roe versus Wade* par la Cour suprême des États-Unis d'Amérique. Il s'y est exprimé au travers d'une intervention remarquée ([lire l'intervention](#)).

### Le CREAL76 a été signataire de communiqués de presse du Collectif laïque national (CLN)...

le 7 juillet : communiqué « *Navrant témoignage d'une vision pervertie de la laïcité* » ([lire le communiqué](#))

### Le CREAL76 a participé au forum des associations...

le samedi 10 septembre à Rouen, une dizaine d'adhérent.e.s se sont relayé.e.s au stand du CREAL76 pour présenter notre association, ainsi que ses publications. Durant toute la journée, rythmée par quelques averses, des personnes sont venues à notre rencontre, souvent des laïques convaincu.e.s et surpris.e.s de ne pas connaître notre travail militant. Des encouragements bienvenus !



Le CREAL76 a prêté une de ses expositions de la BnF « *La laïcité en questions* » : au lycée Le Corbusier de Saint-Étienne-du-Rouvray durant le mois de juin 2022



## Libération de Rouen en 1944 : le rôle des réfugiés républicains espagnols.

Pour le 78<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Rouen la commémoration de ce 30 août a donné lieu à une cérémonie particulière.

Pour annoncer cet hommage, une grande banderole fut déployée au-dessus de l'entrée principale de l'hôtel-de-ville de Rouen. Elle représentait la photo de Maria Vazquez, une réfugiée espagnole engagée, sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville tout juste libéré. Une exposition réalisée dans le cadre des cours d'espagnol par des élèves du collège de Bois-Guillaume et du lycée Val-de-Seine de Grand-Quevilly, constituée de 14 panneaux explicatifs retraçant



l'accueil des familles de républicains espagnols dans la région rouennaise entre 1937 et 1945 fut également accrochée sur les grilles du jardin de l'Hôtel-de-Ville (rue des Faulx) du 25 août au 19 septembre. Lors de la cérémonie officielle au mur des fusillés du monument des martyrs et héros de la Résistance de Grand-Quevilly, les collégiens et lycéens auteurs de l'exposition ont été invités à lire en espagnol quelques textes. Puis l'exposition en plein air fut inaugurée en présence des familles des réfugiés espagnols installées définitivement à Rouen après la Libération.

« *La sagesse, ce n'est pas d'être pessimiste ou optimiste, mais d'observer, de savoir quelles sont nos valeurs et de ne rien concéder.* »

## En ce printemps 2022, de nouveaux pavés de mémoire posés et inaugurés en Seine-Maritime.

Cette idée de l'artiste berlinois Günter Demnig de constituer un mémorial décentralisé au niveau européen afin d'honorer individuellement la mémoire des victimes exterminées par les nazis parce que juives durant la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet d'un article dans un précédent *Combat laïque*<sup>1</sup>.



Hommage aux huit membres de la famille Kavayero assassinés à Auschwitz (47, rue du Cours)

### Les cérémonies de 2022

En ce printemps 2022, le projet citoyen et éducatif porté par l'association Pavés de mémoire Rouen Métropole dans la métropole de Rouen où 39 pavés avaient été posés en 2020 puis 38 en 2021, s'est amplifié et a essaimé dans d'autres villes du département.

Le 28 mars 2022, l'artiste Günter Demnig est venu en personne poser de nouveaux pavés et assister à leur inauguration officielle. Ainsi, trois pavés ont été posés à Fécamp, douze dans plusieurs quartiers du Havre et quatre à Rouen (s'ajoutant aux 66 déjà scellés en 2020 et à l'automne 2021)<sup>2</sup>.

### À Sotteville-lès-Rouen : onze pavés et une stèle

Le 8 mai 2022, c'est à Sotteville et en trois adresses différentes que s'est déroulée la cérémonie d'hommage aux victimes et l'inauguration de onze pavés. En outre la ville de Sotteville-lès-Rouen a choisi d'honorer doublement ses victimes en installant près du monument aux morts de la ville situé dans le cimetière, une stèle portant les noms et âges des onze victimes<sup>3</sup>.

### Chaque hommage selon le même protocole empreint de beaucoup d'émotion.

Aux côtés des autorités, des élu.e.s, et des familles des victimes, des collégiens (collège Émile-Zola) et lycéens (lycée Marcel-Sembat) ayant participé à un club de jeunes

chercheurs en Histoire, présentaient chacun la photo d'une des victimes honorées ; victime au sujet de laquelle chaque jeune avait effectué des recherches (aux Archives départementales ou municipales) lui permettant de prendre la parole

pour dire quelques mots sur le parcours de vie de cette personne. Puis, chaque jeune déposait une rose blanche au sol près des pavés avant la minute de silence.

### Des réfugié.e.s

Presque toutes les victimes étaient d'origine étrangère (turque, polonaise, russe, grecque, roumaine...) naturalisées françaises, réfugiées en France dans les années 1930 suite aux persécutions des Juifs dans leur pays d'origine où les déportations avaient déjà commencé. Seule ombre à cette cérémonie sottevillaise du 8 mai, l'absence de José Mizrahi décédé le 7 mars dernier à l'âge de 87 ans et incinéré le 6 mai, fils de victimes, rescapé de la rafle de 1943 et caché grâce à des voisins<sup>4</sup> et à son directeur d'école. Son dernier vœu était de voir installés les deux pavés honorant ses parents sur le trottoir de son ancien domicile sottevillais...

Un hommage très émouvant.

<sup>1</sup> *Combat laïque* n° 82 septembre 2021 page 15

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur la localisation des pavés et sur la biographie de chaque personne honorée, consulter le site de l'association Pavés de mémoire Rouen Métropole <https://pavesmemoirerouen.monsite-orange.fr/>

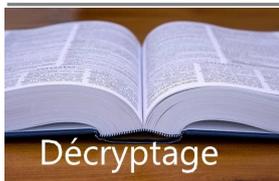
<sup>3</sup> <https://sottevilleaufildutemps.fr/2022/05/09/inauguration-des-stolpersteine-et-ceremonie-du-8-mai/>

<sup>4</sup> Mr et Mme Vain, Sottevillais reconnus comme « Justes parmi les nations »



Stèle du cimetière de Sotteville-lès-Rouen inaugurée le 8 mai 2022 (Avenue du 14 Juillet)

« Un homme n'a pas de racines, il a des pieds »



## La restauration conservatrice en marche : rompre le lien entre laïcité et combat social

On se souvient du « grand débat des idées », opération de récupération des intellectuels orchestrée par Emmanuel Macron à l'Élysée le 19 mars 2019. Le colloque *Après la déconstruction : reconstruire les sciences et la culture*, organisé en janvier dernier à la Sorbonne par l'Observatoire du décolonialisme et des idéologies identitaires, avec le soutien du ministère de l'Éducation, creuse le sillon, avec cette fois le mot d'ordre de ralliement sus au wokisme ! ». Nous poursuivons ici la réflexion sur le brouillage idéologique à l'œuvre dans cette manifestation, amorcée dans le numéro de mars 2022 de *Combat laïque*<sup>1</sup>.

### Une histoire revue et corrigée

Le discours inaugural de Jean-Michel Blanquer, à l'époque encore ministre de l'Éducation nationale, est déjà tout un programme, avec cette définition très personnelle de la laïcité : « la capacité à distinguer le temporel et le spirituel », sans toutefois éliminer la dimension spirituelle... ! Guère rassurant s'agissant de quelqu'un qui a mis en place, le 8 janvier 2018, un conseil des sages de la laïcité. Sa présidente, Dominique Schnapper, sociologue se réclamant de l'héritage intellectuel de son père Raymond Aron, intervenait au colloque dans le cadre de la 8<sup>e</sup> table ronde, autour du thème « Enjeux institutionnels : politique, droit, laïcité ». De son point de vue, la démocratie parlementaire telle qu'elle existe aujourd'hui dans les pays occidentaux est l'horizon indépassable de l'organisation politique. Le non-respect de ses institutions « risque de déboucher sur les deux dérives tragiques du XX<sup>e</sup> siècle : le nazisme et le communisme ». Son discours, comme celui de la plupart des autres participants, fait l'impasse sur l'histoire ouvrière : entre la Révolution française et l'avènement de la III<sup>e</sup> République, il ne s'est rien passé et le mot « communisme » est un simple synonyme de « période stalinienne ».

De la même manière, pendant les deux journées du colloque, l'histoire de la laïcité est ignorée ou malmenée : de 1905 à 1989, elle ne serait qu'un long fleuve tranquille, connaissant ses premiers remous avec l'affaire du voile de Creil : « Depuis les années 1990 et les premières atteintes à la laïcité dans le cadre de l'école... » dit un des intervenants, glissant avec délicatesse sur les multiples entorses commises, à diverses époques, par les pouvoirs publics en personne, et notamment sur la loi Debré de 1959, organisant le financement public des écoles privées (majoritairement catholiques), qui se porte aujourd'hui mieux que jamais.

### L'escamotage des conflits de classe

Parmi les bêtes noires des participants, sont désignés comme des sources de la pensée déconstructionniste : Marx, Bourdieu et Mai 68. On trouve ici à l'œuvre

l'idéologie néo-conservatrice analysée par Didier Eribon dans une conférence de 2021 :

« Et ce n'est pas seulement le marxisme et la pensée marxiste que ces néo-conservateurs ont entrepris d'effacer du paysage intellectuel et politique. C'est la pensée sociologique en général. Derrière le marxisme, ce qu'ils ont cherché à faire disparaître, c'est toute pensée en termes de classes sociales, c'est la notion même de classe sociale. [ ...] Dès lors, puisque dans leur perspective, il n'y avait plus de classes sociales, de groupes sociaux, de déterminismes sociaux... il ne devait plus y avoir non plus de luttes sociales<sup>2</sup>. »

En ce qui concerne Pierre Bourdieu, outre l'inspiration marxiste de ses théories, son grand tort est d'avoir passé au crible de ses analyses sociologiques le monde intellectuel et notamment les universitaires. On peut rappeler ce qu'il déclara, en décembre 1995, au sujet de Paul Ricoeur, qui soutenait à l'époque l'action du Premier ministre Alain Juppé (et devenu depuis philosophe de référence du pouvoir macronien). À la gare de Lyon, Bourdieu fit un discours en soutien aux cheminots grévistes et dénonça les positions de " ce philosophe qui, dans le *Journal du dimanche* du 10 décembre, découvre avec stupéfaction *le gouffre entre la compréhension rationnelle du monde*, incarnée, selon lui, par Juppé – il le dit en toutes lettres, et *le désir profond des gens*." Et le sociologue conclut : "Cette opposition entre la vision à long terme de « l'élite » éclairée et les pulsions à courte vue du peuple ou de ses représentants est typique de la pensée réactionnaire de tous les temps et de tous les pays. »<sup>3</sup>

Quant à Mai 68, Dominique Schnapper y voit un moment clé de l'histoire de la « déconstruction », celui « où l'idée de vérité des affirmations a été négligée ». On retrouve ici les thèses développées par Luc Ferry et Alain Renaut dans leur ouvrage de 1985 : *La pensée 68. Essai sur l'anti-humanisme contemporain*, pensée qui, d'après eux, aurait conduit à l'individualisme forcené des années 1980. Kristin Ross a bien mis en lumière toutes les inepties d'une telle théorie, qui continue cependant à alimenter de façon directe ou indirecte le

<sup>1</sup> *Combat laïque* n°84, article « Confusion, imposture et ralliement », p.10.

<sup>2</sup> « Violence et passion : de la fascination pour le fascisme », conférence d'ouverture du colloque *Sur la violence raciste et le terrorisme d'extrême-droite* organisé par le Goethe-Institut de Bruxelles le 27 novembre 2021, <https://didiereribon.blogspot.com/2022/04/violence-et-passion-de-la-fascination.html>. Didier Eribon, sociologue, est surtout connu pour son ouvrage *Retour à Reims*, paru en 2009, où il analyse le rôle de ses origines sociales et de son homosexualité dans son parcours personnel.

<sup>3</sup> <https://blogs.mediapart.fr/michelrotfus/blog/280218/12-decembre-1995-discours-de-pierre-bourdieu-aux-cheminots-grevistes-paris-0>

leitmotiv bien connu C'est la faute à Mai 68. Elle souligne notamment le tour de force de Ferry et Renaut, qui réussissent à définir une « pensée 68 » en totale déconnexion avec l'histoire de Mai dans sa dimension politique et sociale<sup>4</sup>.

**On le voit, l'offensive intellectuelle des adulateurs du pouvoir<sup>5</sup> à laquelle nous assistons aujourd'hui fait du neuf avec du vieux, mais elle contribue à conforter l'idée, malheureusement déjà bien installée, que laïcité et universalisme sont à reléguer au rang des accesseurs réactionnaires.**

## Échos d'ailleurs

### ALGÉRIE : disparition du quotidien national algérien d'expression française *Liberté-Algérie*

Après trente ans d'existence le quotidien national *Liberté-Algérie* a subitement « baissé le rideau » le 14 avril dernier. Alors que le journal venait de moderniser son édition électronique, son actionnaire principal, le PDG du groupe *Cévitel*, sur le point de se retirer de la vie active, a décidé de sa fermeture pour raisons économiques.

Pour le CREAL76 ce journal était une référence pour suivre l'actualité politique et sociale algérienne. Pour les Algériens et Algériennes c'était un espace de liberté qui avait soutenu le mouvement populaire de février 2019 porteur d'espoirs pour une Algérie démocratique et

### IRAN : Zhan, zhian, azadi ! Femme, vie, liberté !

« *Les cheveux de nos filles sont couverts d'un linceul* », ont posté sur Instagram des joueurs de foot de l'équipe nationale iranienne. Une oratrice, tête nue comme nombre de manifestantes, harangue la foule : « *Criez à l'Ouest et en particulier à Biden. Nous ne voulons pas que l'Occident nous apporte la démocratie, nous, le peuple iranien le faisons déjà en combattant le régime des mollahs dans la rue. On veut juste que l'Occident arrête de sauver ce régime.* » Se succèdent les scènes où l'on voit des femmes se couper les cheveux, brûler des hijabs, des manifestant·e·s s'attaquer à des portraits de dignitaires religieux, la population affronter la police. Cette révolte est étendue à plus de 80 villes le 22 septembre, partant du Kurdistan d'où est originaire Mahsa Amini. Les coupures de réseaux sociaux et d'internet, la mise en garde aux « séditieux » des gardiens de la Révolution (pasdarans) font craindre une répression sanglante que notre solidarité doit contribuer à dénoncer. Un politiste iranien écrit sur ces manifestations réunissant filles et garçons : « *S'ils mènent une bataille à la fois culturelle, sociale, religieuse, la fracture avec le régime est d'abord fondamentalement culturelle. C'est le problème de la libération des femmes et celui*

**Ce courant doit être combattu, au même titre que le repli sur les identités, comme le revers d'une même médaille.** □

<sup>4</sup> Kristin Ross, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Éditions Complexe 2005, p. 200 à 204.

<sup>5</sup> Dans un article en ligne de *l'Express* du 25 avril 2022, Dominique Schnapper analyse l'hostilité populaire à Macron comme « *la haine qui s'est développée contre un président trop jeune, trop beau, trop brillant* », [https://www.lexpress.fr/actualite/idees-et-debats/macron-reelu-on-ne-peut-pas-jouer-l-avenir-de-la-republique-a-la-roulette-tous-les-5-ans\\_2172172.html](https://www.lexpress.fr/actualite/idees-et-debats/macron-reelu-on-ne-peut-pas-jouer-l-avenir-de-la-republique-a-la-roulette-tous-les-5-ans_2172172.html).

laïque.

L'aspiration à la laïcité s'y exprimait souvent sous la plume de l'universitaire et écrivain Amin Zaoui dans la rubrique « *Souffles* » et était souvent évoquée par Mustapha Hammouche dans ses chroniques « *ContreChamp* » puis « *Droit de Regard* ».

Comme l'écrit Kamel Daoud, prix international de la laïcité en 2020 et chroniqueur au journal, « *Liberté, ce n'est pas seulement un journal, c'est aussi une manière d'écrire, de penser, de modérer, de donner voix, de faire barrage à la radicalité et aux "séparatismes", aux délires et hystérie de castes et de régions, au faux militantisme pour la liberté, etc.* ».

Pour lire le dernier numéro en ligne : <https://www.liberte-algerie.com/>

*de la sortie de ce carcan religieux<sup>1</sup> [...].* » La question de la séparation du politique et du religieux est concrètement posée en Iran après plus de quarante ans de régime islamiste, c'est celle de la laïcité comme levier d'émancipation. Les religieux iraniens avec l'ayatollah Khomeyni ont mis en fait en place une théocratie qu'ils ont osé dénommer de deux termes contradictoires : république islamique. Un oxymore analogue vaut pour l'adjecivation du féminisme (islamique, musulman, chrétien...).

**Chahla Chafiq, écrivaine d'origine iranienne invitée par le CREAL76 à Rouen le 7 mars 2020, explique :** « *Paradoxalement, les courants d'extrême-droite et les islamistes se rejoignent pour manipuler, chacun à leur manière, les droits des femmes à des fins de propagandes identitaires. Le port du voile en présente un exemple significatif. Le mouvement islamiste en fait un symbole identitaire de « la femme musulmane ».* ».

**Solidarité avec les femmes et la jeunesse iranienne dans leur lutte pour se libérer du carcan religieux !**

<sup>1</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/international/230922/l-iran-s-embrasse-une-feroce-repression-menace>

<sup>2</sup> <https://chahlachafiq.com/laicite-et-identite-lineluctable-question-des-rapports-de-sexe-la-revue-du-projet-janvier-2016> ; voir aussi <http://www.creal76.fr/pages/la-laicite/laicite-et-feminisme.html>

# Journée internationale pour le DROIT à l'AVORTEMENT



**Un droit fondamental qui doit être reconnu partout dans le monde et dont chaque femme doit pouvoir bénéficier !**

*Plusieurs dizaines d'associations, d'organisations syndicales ou politiques ont répondu à l'appel du Collectif avortement en Europe, les femmes décident et ont signé un appel national unitaire à manifester le 28 septembre dans le cadre de la Journée internationale pour le droit à l'avortement. Il est en effet plus que jamais nécessaire de s'unir pour résister aux régressions actuelles sur l'IVG en Europe, aux États-Unis et pour arracher ce droit dans tous les pays où il n'existe pas.*

*À Rouen, la réunion publique organisée par la CGT, le CREAL76, la FSU et Solidaires à 19h30 à la Halle-aux-Toiles sera l'occasion d'évoquer la situation de l'IVG dans le monde mais aussi de faire le point sur les difficultés rencontrées par les femmes en France.*

La remise en cause du droit fédéral à l'avortement par la Cour suprême des États-Unis a entraîné une onde de choc qui dépasse largement les USA. C'est un bond en arrière de 50 ans, qui va à rebours de l'avis de 60 % des Américaines et Américains, et qui aura des répercussions mondiales car c'est un signal qui conforte tous les mouvements anti-IVG.

Aux **États-Unis**, chaque État est maintenant libre de légiférer : à ce jour, déjà 18 d'entre eux ont interdit l'avortement ou sont en passe de le faire, et 4 en ont réduit l'accès. Les États progressistes et les ONG mettent en place des aides pour financer le voyage et les frais médicaux des femmes contraintes à aller avorter loin de chez elles mais cela sera loin d'être suffisant. D'après une étude réalisée en 2021, 100 000 femmes pourraient ainsi être privées d'IVG dans l'année suivant l'abrogation de l'arrêt *Roe versus Wade* et cela touchera en premier lieu les plus défavorisées. De plus, la folie répressive (peine de prison pour les médecins, interdiction d'obtenir des pilules abortives par téléconsultation et de les recevoir par courrier) contribuera aussi à dissuader les femmes d'avoir recours à une IVG.

Et la droite réactionnaire, soutenue par les évangélistes et des catholiques, compte bien poursuivre son combat pour obtenir l'interdiction totale de l'avortement et remettre en cause les droits des LGBT, le mariage homosexuel...

Les femmes d'**Amérique latine**, de l'Équateur au Pérou en passant par le Brésil et le Salvador, luttent sans relâche pour arracher ce droit, durement réprimé. Le Salvador a adopté en 1998 une législation draconienne qui prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 8 ans de prison en cas d'interruption de grossesse. Les poursuites sont, de plus, généralement engagées pour « homicides ag-

**Mercredi 28 septembre 2022**

**Journée internationale pour le droit à l'avortement**

**Réunion publique à 19h30 à la Halle aux Toiles de Rouen**

Présence du Planning Familial  
(d'autres intervenantes, notamment en charge des IVG, pourraient également intervenir).

Venez nombreuses et nombreux échanger afin de préserver ce droit sans cesse remis en cause !







gravés », passibles d'une peine pouvant aller de 30 à 50 ans de prison.

En Argentine et en Colombie, les femmes ont en revanche conquis ce droit de haute lutte récemment (respectivement en 2020 et 2022).

Les femmes d'**Afrique** et du **Moyen-Orient**, en majorité, vivent dans des pays où l'avortement est totalement interdit ou très restrictif : dans de nombreux pays, il est accessible uniquement en cas de danger pour la vie de la femme.

En Europe, le droit d'avorter est encore dénié aux femmes de Malte, de Pologne, d'Andorre, de Monaco... et du Vatican.

**Malte** est le seul pays de l'Union Européenne à l'interdire totalement : les femmes avortant risquent une peine allant de dix-huit mois à trois ans d'emprisonnement.

En **Pologne**, le Tribunal constitutionnel a rendu l'IVG quasi illégale depuis octobre 2020 en supprimant la possibilité d'y recourir en cas de malformation du fœtus alors que ce critère concernait plus de 95 % des 1 000 avortements légaux pratiqués chaque année dans le pays. L'avortement demeure autorisé en cas de viol, d'inceste ou si la grossesse présente un danger pour la mère. Mais, dans les faits, il est pratiquement impossible d'avorter en Pologne même en cas de viol et les Ukrainiennes qui s'y sont réfugiées se voient refuser un droit auquel elles avaient accès dans leur pays. De plus, depuis juin 2022, une disposition gouvernementale obligeant les médecins généralistes à inscrire les grossesses dans un registre numérique est venue renforcer les possibilités de *répression* envers les femmes.

En **Hongrie**, où l'avortement médicamenteux n'est plus accessible depuis dix ans, un décret publié le 12 sep-

tembre demande aux obstétriciens et aux gynécologues examinant les femmes souhaitant avorter de leur « *présenter le fonctionnement des fonctions vitales du fœtus* », soit en pratique de leur faire écouter son rythme cardiaque.

L'instauration de cette procédure visant à *compliquer la procédure déjà peu simple d'avortement et à humilier les femmes* était portée par le parti néofasciste Mi Hazank ("Notre patrie") et s'inscrit dans la continuité de la politique nataliste encouragée par Viktor Orban.

En **Italie**, le droit à l'IVG est considérablement entravé par le nombre important de médecins qui se réfugient derrière leur clause de conscience pour refuser d'en pratiquer. Selon les derniers chiffres du ministère de la santé, 67 % des gynécologues italiens refusaient, en 2019, de pratiquer un avortement (ce chiffre monte même à 80 % dans cinq des vingt régions italiennes).

En **France** comme ailleurs, le droit à l'avortement reste fragile et peut être remis en question.

Il a fallu vingt ans pour allonger les délais légaux pour l'IVG de 12 à 14 semaines, et le **Haut Conseil à l'égalité** rappelle dans son communiqué du 24 juin 2022 « *qu'une forte minorité s'y est opposée (30 % des votes)* ». Il indique également que ce « *droit fondamental demeure menacé par les courants réactionnaires, qui déploient un travail constant de lobby liberticide [...] au travers d'une forte présence de sites de désinformation qui frôlent le délit d'entrave* ».

Dans ce domaine - comme dans beaucoup d'autres - la présence de 89 députés du RN à l'Assemblée ne peut que nous inquiéter. En 2012, **Marine Le Pen** ne parlait-elle pas « *d'avortements de confort* » et de déremboursement de l'IVG ? Mais bien-sûr, ils ont changé... Ce qui ne les a pas empêchés de voter contre l'allongement des délais en France et aussi contre une résolution du Parlement européen visant à condamner la décision de la Pologne d'interdire la quasi-totalité des avortements, en novembre 2020 puis en 2021.

**Le droit à l'avortement doit être pérennisé en France**, mais ce qui le menace concrètement en ce moment, c'est le manque de structures et de personnel pour accueillir les femmes qui en ont besoin : les fermetures de maternités de proximité et donc de centres d'IVG, les diminutions de budgets alloués aux associations féministes, la double clause de conscience qui perdure et les délais qui sont plus restrictifs que dans d'autres pays européens et obligent encore des femmes à avorter à l'étranger ! Une loi de février 2022 a entériné le fait que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG « instrumentales » mais les décrets d'application ne sont toujours pas publiés !

**L'avortement est un droit qui est toujours et partout attaqué !**

Interdire ou restreindre le droit à l'avortement n'a jamais empêché les femmes d'interrompre une grossesse mais cela les contraint à le faire dans la clandestinité. 25 millions d'IVG dangereuses sont pratiquées chaque année dans le monde, c'est la troisième cause de mortalité féminine : 47 000 femmes en meurent chaque année,



soit une femme toutes les 9 minutes. D'autres sont emprisonnées durant de nombreuses années pour avoir avorté. C'est une **violation des droits humains** qui doit être combattue au niveau international.

Pour maintenir leur emprise et le contrôle patriarcal sur le corps des femmes, les forces politiques réactionnaires de droite, d'extrême droite et toutes les religions savent parfaitement s'unir et sont à la manœuvre partout dans le monde. Ce n'est pas un hasard si les législations les plus rétrogrades perdurent dans les pays où s'exercent femmes, celles des intégristes musulmans en particulier mais pas seulement. On a vu le poids des évangélistes aux USA et l'Église catholique n'est pas en reste dans de nombreux pays. C'est notamment le cas en Colombie où les avancées sur l'IVG n'ont pu avoir lieu que parce que l'État est laïque. C'est pourquoi le **CREAL 76** défend un **féminisme universaliste** pour lequel la **laïcité** est un point d'appui pour l'émancipation de toutes et tous.

Disposer librement de son corps et maîtriser sa reproduction doit être reconnu comme un **droit universel**.

Avec le **Collectif avortement en Europe, les femmes décident**, nous « *exigeons des engagements fermes, des ressources humaines et financières dédiées pour que partout dans le monde les femmes puissent avorter librement, sans frais, et en toute sécurité* » !

**« Les forces qui nous oppriment, nous les femmes, sont puissantes : religions, justice incomplète, violence masculine, prostitution (la plus pure forme de capitalisme), pornographie... »**

Ibtissame Betty Lachgar (féministe marocaine)

Guillaume

La chronique  
de Rahan

LECOINTRE

## L'amour de la nature... jusqu'à la mort

Les naturalistes ont la passion des choses de la nature et, dans les moments les plus désespérants, conservent une part de leur cerveau dévoué à l'histoire naturelle.

Pierre-André Latreille, futur grand entomologiste du Muséum national d'histoire naturelle, est prêtre. En 1793, il avait déjà publié des découvertes remarquées en entomologie. Malade et alité, il ne peut prêter serment à la République. Or, la loi du 26 août 1792 bannit les prêtres insermentés et une autre loi du 23 avril 1793 les condamne à la déportation. Latreille est jeté en prison à Bordeaux. Dans la prison où il croupit depuis plusieurs mois, à l'automne 1794 il collecte un insecte, la nécrobie à col roux (*Necronia ruficollis*). Il en fait état au médecin-chirurgien de la prison, à qui il dit que c'est un insecte rare. Le médecin lui répond qu'il a un ami qui collectionne les insectes, à qui cet exemplaire devrait beaucoup plaire, vue sa rareté. Le médecin apporte alors l'insecte à un tout jeune homme de quinze ans, Jean-Baptiste Geneviève Marcellin Bory de Saint-Vincent, qui fait ses études de médecine et de chirurgie auprès de son riche oncle, Bernard Journu-Auber, négociant et politicien influent. L'oncle possède un immense cabinet de curiosités et une bibliothèque remarquable. Bory se passionne pour l'histoire naturelle et lit tout ce qui passe à sa portée.

Bory ne parvient pas à classer l'insecte, même s'il dispose de tous les ouvrages nécessaires sous la main. Latreille demande alors au médecin de révéler son nom à l'ami en question : « *Je crois bien que votre ami doit connaître mon nom ; dites-lui, je vous prie, que je suis l'abbé Latreille, et que je vais aller mourir à la Guyane avant d'avoir publié mon examen des genres de Fabricius* ». Le message est transmis, et voilà Bory qui s'active car il sait déjà, malgré sa jeunesse, à quel point Latreille est important pour l'entomologie. Par l'intermédiaire de son oncle, Bory obtient un infléchissement des juges. Tandis qu'on étudie le dossier de Latreille, les autres détenus sont embarqués à bord du *Républicain* le 25 décembre 1794 en direction de la Guyane. À peine le bateau est-il sorti du port qu'il coule dès le lendemain, ne laissant aucun survivant. Latreille a eu la vie sauvée de justesse par un insecte, et par Bory bien entendu, avec lequel il restera lié d'amitié toute sa vie. Soutenu

par Lamarck, Lacépède et Cuvier, Latreille entre au Muséum national d'histoire naturelle en 1798 où il devient un proche collaborateur de Lamarck. Il entrera à l'Académie des sciences en 1814. Bory et Latreille fonderont ensemble la société entomologique de France en 1832 et Latreille usera de son influence pour que Bory soit élu à l'Académie des sciences, dont il deviendra membre libre en 1834, peu après le décès de Latreille en 1833.



De nombreux naturalistes et capitaines d'expéditions d'exploration ne revinrent jamais, comme le fameux Lapérouse, envoyé par Louis XVI faire une circumnavigation, ou d'Entrecasteaux, parti en 1791 à la recherche de Lapérouse... Ou encore Nicolas Baudin, parti du Havre en octobre 1800 avec deux navires et pour mission une exploration de la Nouvelle-Hollande (l'actuelle Australie). Après mille péripéties et de nombreux décès, Baudin malade de la tuberculose n'aura qu'une seule obsession : ramener en France les végétaux et animaux vivants, véritable prouesse pour l'époque lorsqu'on sait les conditions de navigation. Ce sera chose faite en juin 1804, avec 200 000 spécimens comprenant potentiellement plus de cent espèces nouvelles, et des wallabies, wombats et émeus vivants. Il s'éteint à l'île Maurice sur le voyage du retour en septembre 1803, sans avoir connu le soulagement et la fierté du devoir accompli. Quant à Matthiew Flinders, parti cartographier l'Australie un an après Baudin, il sera retenu en résidence surveillée par le général français Decaen à l'Île Maurice, il ne pourra rentrer dans son pays qu'en 1810. Malade et affaibli lui aussi, il n'aura qu'une seule obsession : publier son rapport d'expédition. Il meurt le lendemain de la correction des épreuves du livre, le 19 juillet 1814 à l'âge de 40 ans.

**Histoire naturelle, quand tu nous tiens !**

« *Ceux qui aiment marcher en rangs sur une musique : ce ne peut être que par erreur qu'ils ont reçu un cerveau, une moelle épinière leur suffirait amplement.* »

Albert Einstein